

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

DÉLIBÉRATION N° 22_101

OBJET : ADMISSION EN NON-VALEURS BUDGET GENERAL

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze juin à 19 h30,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 26 Pouvoirs : 6 Votants : 32</p> <p>Résultat des votes :</p> <p>Pour : 32 Abstention : 0 Contre : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Raphael MAISONNIER, Birgitta RENAUDIN (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO, Bruno STASIAK (Les Echelles) ; Eric L'HERITIER, Claude COUX (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Marylène GUIJARRO, Martine MACHON, Roger JOURNET (Saint Joseph de Rivière) ; Cécile LASIO, Stéphane GUSMEROLI (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Jean Claude SARTER, Mathias LAVOLE, Véronique MOREL, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Jean-Paul SIRAND PUGNET (Saint-Laurent du Pont) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ; Wilfried TISSOT (Saint Pierre d'Entremont 73), Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz),</p> <p>Pouvoirs : Pierre FAYARD à Myriam CATTANEO, Céline BOURSIER à Anne LENFANT, Williams DUFOUR à Jean Claude SARTER, MJ SEGUIN à Martine MACHON, Nathalie HENNER à JP SIRAND PUGNET, Pascal SERVAIS à Wilfried TISSOT</p>
---	--

Le Trésor Public a présenté des admissions en non-valeurs pour la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse pour des créances datant de 2000 à 2021. Ces recettes ne peuvent être encaissées en raison d'une clôture d'actif insuffisant ou pour une créance inférieure au seuil des poursuites ou pour une décision d'effacement de la dette. Il convient de les admettre en non-valeur.

VU l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

CONSIDÉRANT l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public,

CONSIDÉRANT sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

CONSIDÉRANT que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

CONSIDÉRANT les crédits budgétaires inscrits lors du budget primitif,

CONSIDÉRANT les données chiffrées ci-dessous :

Exercice 2022

Numéro de la liste 4127370811

60 pièces présentes pour un total de 3 602,29 €

Motifs de présentation				
Poursuite sans effet			10 Pièces pour	3 601,69 €
	RAR inférieur seuil poursuite		1 Pièces pour	0,60 €
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100		5 Pièces pour	94,43 €
	Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000		5 Pièces pour	4 116,06 €
	Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000		1 Pièces pour	2 500,00 €
Exercice de P.E.C	2018		1 Pièces pour	0,60 €
	2014		2 Pièces pour	161,00 €
	2013		2 Pièces pour	176,70 €
	2012		3 Pièces pour	143,88 €
	2011		1 Pièces pour	2 500,00 €
	2009		2 Pièces pour	620,11 €

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne physique - Inconnue	19	Pièces pour	1 889,60 €
	Personne physique - Particulier	33	Pièces pour	3 053,60 €
	Personne morale de droit privé - Inconnue	1	Pièces pour	35,69 €
	Personne morale de droit privé - Société	3	Pièces pour	97,00 €
	Personne morale de droit privé - Caisse complémentaire	1	Pièces pour	160,00 €
	Personne morale de droit privé - Association	2	Pièces pour	2 000,00 €
	Personne morale de droit public - Collectivité territoriale	1	Pièces pour	0,30 €
Catégories de produits	divers	20	Pièces pour	3 108,58 €
	ordre reversement	1	Pièces pour	35,69 €
	taxe de séjour	3	Pièces pour	66,68 €
Motifs de présentation	Poursuite sans effet	47	Pièces pour	4 674,69 €
	Personne disparue	9	Pièces pour	2 733,11 €
	Décédé et demande renseignement négative	1	Pièces pour	141,00 €
	RAR inférieur seuil poursuite	6	Pièces pour	54,39 €
Tranches de montant	Inférieur strictement α 100	28	Pièces pour	1 120,13 €
	Supérieur ou égal α 100 et inférieur strictement α 1000	30	Pièces pour	4 116,06 €
	Supérieur ou égal α 1000 et inférieur strictement α 5000	2	Pièces pour	2 000,00 €
	Supérieur ou égal α 5000	0	Pièces pour	0,00 €
Exercice de P.E.C	2021	1	Pièces pour	1,60 €
	2018	1	Pièces pour	1,72 €
	2017	3	Pièces pour	90,53 €
	2016	4	Pièces pour	2 061,00 €
	2015	23	Pièces pour	2 477,30 €
	2014	8	Pièces pour	688,24 €
	2013	5	Pièces pour	522,58 €
	2012	3	Pièces pour	317,69 €
	2011	2	Pièces pour	114,31 €
	2009	2	Pièces pour	227,00 €
	2007	2	Pièces pour	102,00 €
	2005	1	Pièces pour	123,50 €
	2004	1	Pièces pour	116,00 €
	2003	1	Pièces pour	120,50 €
	2002	1	Pièces pour	114,50 €
	2001	1	Pièces pour	105,07 €
2000	1	Pièces pour	52,65 €	

Le Conseil communautaire, après avoir voté ligne par ligne, à l'UNANIMITE.

- **VALIDE** l'admission en non-valeurs des recettes ci-dessus pour la liste n°5247300511 pour un montant total de 7 236.19€, pour la liste n°4127370811 pour un montant total de 3 602.29€.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 16 juin 2022,

La Présidente,

Anne LENFANT

